

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach

COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 03 FEVRIER 2012

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Christian ADAM et Mmes Sonia MARCHETTO, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Mireille SOULIER

Membres absents excusés : M. Joseph FURGAL, Raymond HOUDE, Martial SIMON, Serge MEYER et Mmes Nicole BOUSENDORFER, Marie-Antoinette PHILIPP

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 et propose et ce qui est accepté à l'unanimité de rajouter le point 10 à l'ordre du jour

- 1 Approbation des procès verbaux des séances du 25 novembre 2011 et du 16 janvier 2012
- 2 Contrat d'assurance
- 3 Convention relative à la réalisation des travaux sur trottoirs sur les routes départementales n°30C et 32A en traverse de la Commune d'Etzling
- 4 Prises en charges de facture en section d'investissement
- 5 Projet de reconversion du local "bibliothèque"
- 6 Fonctionnement de la salle communal au complexe de l'ancien presbytère
- 7 Demandes de subvention
- 8 Calendriers des événements : acceptation des aides financières
- 9 Rentrée des classes 2012-2013
- 10 Acquisition de terrain
- 11 DIVERS
 - A) Rénovation du court de tennis extérieur
 - B) Emploi saisonnier pendant les vacances scolaires
 - C) Attribution de logements
 - D) Motion concernant le projet ULCOS
 - E) Informations diverses

1 – Approbation des procès-verbaux des séances du 25 novembre 2011 et du 16 janvier 2012

Le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du 25 novembre 2011 et du 16 janvier 2012.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

2 – Contrat d'assurance

Le Maire soumet aux membres présents le nouveau contrat d'assurance multirisque concernant les bâtiments communaux et leurs annexes.

Ce nouveau contrat fait suite au rajout :

- de surface complémentaire suite aux travaux de réhabilitation et d'extension du presbytère communal
- d'une extension de garantie pour le matériel informatique et non informatique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des clauses du contrat, à l'unanimité, accepte celui-ci et autorise le Maire à le signer.

3 – Convention relative à la réalisation des travaux sur trottoirs sur les routes départementales n°30C et 32A en traverse de la Commune d'Etzling

Le Maire donne lecture de la convention relative à la réalisation des travaux sur trottoirs sur les routes départementales n°30C (rues de Behren et Sainte Croix) et 32A (rue de Stiring) entre la Commune et le Département de la Moselle.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.

4 – Prises en charges de facture en section d'investissement

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire la dépense suivante en section d'investissement :

- Facture de la Société DISTEL de Brumath pour l'acquisition d'un escabeau "MANUROUL" pour les archives de la mairie pour un montant total de 569.30 € TTC.

5 – Projet de reconversion du local "bibliothèque"

Le maire informe qu'il faudrait envisager la reconversion du local de la bibliothèque. En effet, à ce jour aucune personne bénévole ne s'est manifestée pour gérer cette structure.

Devant cet état de fait, le Maire soumet au Conseil Municipal plusieurs projets, suite à différentes demandes parvenues en mairie, en réflexion pour la prochaine réunion.

Le Conseil prend acte.

6 – Fonctionnement de la salle communal au complexe de l'ancien presbytère

Le Maire informe que les travaux de réhabilitation et d'extension du presbytère sont terminés.

Il faut maintenant réfléchir sur le devenir de la salle communal et en particulier, tarifs, horaire de location et la gestion.

- Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, a chargé Mme LEGUILLON d'élaborer un cahier des charges qui sera présenté au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Pour la gérance et les tarifs de location le Conseil veut poursuivre sa réflexion jusqu'à la prochaine réunion.

7 – Demandes de subvention

Le Maire donne lecture de la lettre adressée par

- Mme Angélique BREIT, enseignante faisant fonction de directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour une sortie cinéma le mardi 13 mars 2012.
Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 4 € par élève participant soit 160 €. La somme sera versée sur le compte de l'OCCE.
- Mme Sandrine BERNARD, professeur d'EPS, au collège Pierre ADT de Forbach sollicitant une aide financière pour le voyage scolaire qui se déroulera du 19 au 24 mars 2012 à Pralognan La Vanoise dont participera STEPEC Thibault scolarisé au collège et domicilié dans la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par jour soit 36 €. Cette somme sera versée aux parents de Thibault.

- M Guy ZIMMER, président des Pétroleztzlingeoises, sollicitant une aide financière pour l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le samedi 23 juin 2012.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 500 €.

- Mme Marie HOUPERT, présidente de l'Association Familiale d'Aide A Domicile de Moselle (AFAD), sollicitant une aide financière. Elle indique qu'en 2010, l'association est intervenue auprès de deux familles ou personnes âgées résidant dans la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 50 €

- l'Association Française des Sclérosés en Plaques sollicitant une aide financière.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande

- Mme Angélique BREIT, enseignante faisant fonction de directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant des crédits de fonctionnement pour la direction du groupe scolaire.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse d'allouer des crédits de fonctionnement pour la direction. En effet, ces crédits sont à prendre sur les crédits scolaires alloués à chaque rentrée scolaire.

8 – Calendriers des évènements : acceptation des aides financières

Le maire rappelle que dans sa séance du 25 novembre 2011, le Conseil a été informé de la réalisation d'un calendrier des évènements publié dans le Républicain Lorrain le 12 janvier dernier.

Cette réalisation a pu se faire grâce à une aide financière allouée par des entreprises à savoir :

- | | |
|------------------------------|-------|
| - le cabinet WMG ARCHITECTE | 150 € |
| - la Société RAUSCHER | 200 € |
| - le cabinet GUELLE et FUCHS | 50 € |

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces aides financières.

9 – Rentrée des classes 2012-2013

Le Maire fait part au Conseil du courrier de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale dans lequel il informe que les effectifs prévisionnels (46 élèves en élémentaire) pourraient amener M. l'Inspecteur d'Académie à prononcer le retrait d'un poste d'enseignant à la rentrée 2012-2013.

Le maire informe que suite à ce courrier :

- il a fait le point avec la directrice de l'école
- A adressé un courrier à M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, dans lequel il lui fait part qu'il n'accepte pas cette fermeture de classe à la rentrée prochaine et l'informe de la création de deux lotissements ce qui représentera à terme 28 logements et 25 pavillons dont les premiers pavillons commencent à être occupés.

Le Conseil prend acte de ces différentes informations et souhaite être informé de l'évolution des effectifs pour la rentrée scolaire 2012-2013.

10 – Acquisition de terrain

M. QUANTIN Jean-François, lors de son passage en mairie, a fait savoir qu'il était vendeur d'un terrain dont il est propriétaire sur le ban communal à savoir :

- Section 16 parcelle n° 161 lieudit Hinter Thalberg d'une contenance de 25 ares 01

M. QUANTIN est disposé à vendre à la commune et demande qu'on lui fasse une offre.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la situation du terrain, à l'unanimité,

- décide l'acquisition de ce terrain
- propose le prix de 20 € l'are
- charge le maire de notifier la décision du Conseil à M. QUANTIN
- en cas d'accord de M.QUANTIN, charge le Maire ou à défaut un adjoint de la signature de l'acte notarié. Les frais notariaux sont pris en charge par la Commune.

11 – DIVERS

A) Rénovation du court de tennis extérieur

Le maire fait part aux membres du conseil de la proposition de la Société GOTEC suite aux malfaçons constatées sur le terrain de tennis après les travaux de rénovation à savoir

- la reprise des défauts évoqués dans le rapport de Labosport en mai 2012
- un avoir de 1 000 € HT sur la facture global
- de réaliser gratuitement l'entretien du terrain en mai 2012

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- rejette les propositions faites par la Sté GOTEC
- souhaite le remplacement complet du revêtement
- charge M. le Maire de notifier la décision du Conseil à la Sté GOTEC
- charge Monsieur le Maire de prendre contact avec le service juridique

B) Emploi saisonnier pendant les vacances scolaires

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, **alinéa 2**

Considérant qu'il est peut être nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour entretenir les espaces verts, places, voiries et bâtiments communaux durant la période des vacances scolaires ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire saisonnier pour les vacances scolaires si nécessaire.

Cet agent assurera la fonction d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 297, majoré 302, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure l'acte d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

C) Attribution de logements

Le Maire informe que suite à la parution dans un journal d'annonce immobilière, plusieurs personnes ont fait une demande pour visiter les logements F2 au dessus de la bibliothèque.

Il rappelle que, dans sa séance du 26 août 2011, le Conseil avait fixé le loyer des logements à 390 € par mois et les charges mensuelles à 35 €.

Il demande au Conseil l'autorisation de signer tous les documents se référant à la location avec la personne souhaitant louer l'un ou l'autre des logements F2 et présentant toutes les garanties pour être locataire.

Après délibération, le Conseil, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire

- à choisir la personne la plus apte à occuper l'un ou l'autre des logements F2
- à signer tous les documents se référant à la location.

De plus, le locataire devra verser un dépôt de garantie de 390 € correspondant à un mois de loyer

D) Motion concernant le projet ULCOS

Aujourd'hui, le maintien de la sidérurgie en Lorraine, de ses emplois, de ses activités, de ses savoir-faire, apparaît comme un sujet de préoccupation majeur.

Il l'est d'autant plus depuis la décision d'Arcelor-Mittal d'arrêter "provisoirement", à partir du 03 octobre 2011, le Haut-Fourneau P6 situé dans le bassin industriel d'Hayange-Florange.

L'engagement d'Arcelor-Mittal sera déterminant pour le maintien de cette filière en Lorraine.

Face à cette situation, le projet ULCOS (Ultra Low carbon dioxide (CO₂) Steelmaking) est porteur d'espoir pour tout un secteur d'activité et toute une région.

Fruit d'une coopération entre 48 entreprises et organisations européennes, ce projet permettrait, par une réduction drastique des émissions de dioxyde de carbone, de relancer et pérenniser la filière sidérurgique lorraine.

Reposant sur des technologies innovantes de captage et stockage de CO₂, le coût estimé de ce projet s'élève à près de 650 millions d'euros sur 6 ans.

De nombreux pays européens sont en compétition pour accueillir un tel projet sur leur territoire.

Les collectivités locales lorraines se sont engagés sur 5% du coût du projet soit environ 30 millions d'euros dont une participation de 10 millions du Conseil Régional de Lorraine.

Cette participation est un signal fort envoyé à la puissance publique, l'Etat et l'Europe, à qui incombe aujourd'hui la responsabilité de ce dossier.

L'Etat Français, par l'intermédiaire de son Gouvernement, a pour sa part provisionné 150 millions d'euros dans le cadre du grand emprunt.

La balle est aujourd'hui dans le camp de l'Union Européenne dont nous attendons la décision dans ce dossier.

De nombreux responsables politiques français, nationaux comme locaux, au premier rang desquels le Ministre de l'Industrie, ont demandé le soutien de la Commission européenne, afin que le projet ULCOS puisse se concrétiser en Lorraine.

Considérant que,

- le maintien de la filière sidérurgique en Lorraine est étroitement lié à l'engagement d'Arcelor-Mittal,
- le maintien de la sidérurgie en Lorraine est un enjeu économique, social et territorial pour la Lorraine,
- l'arrêt "provisoire" du P6 impacte plusieurs milliers d'emplois et entraîne la mise en péril d'un territoire, de ses services publics et des conditions de vie de ses habitants,
- si le haut fourneau P6 ne redémarrait pas (il est actuellement en maintenance minimum), le projet ULCOS pourrait être définitivement abandonné en Lorraine ; la convention APLD (Activité Partielle de Longue Durée) ne garantit pas l'entretien à long terme de l'outil industriel au-delà des engagements pris jusqu'au 31 décembre 2011 par Arcelor-Mittal ; la réalisation d'ULCOS impliquera donc, en parallèle, une campagne de rénovation et requalification des installations sidérurgiques en Lorraine,
- la réalisation du projet ULCAOS redynamisera la sidérurgie lorraine,

- le projet ULCOS permettra de répondre aux objectifs écologiques et environnementaux poursuivis par l'Union européenne, la France et la Lorraine

Le Conseil Municipal demande à la commission européenne

- d'entendre les démarches effectuées par les autorités politiques françaises, les collectivités locales et les organisations syndicales,
- de retenir dans le cadre du programme NER-300 le projet ULCOS-"sous réserve que soit garantie la sécurité sur le très long terme de l'environnement en surface et en profondeur ainsi que celle des populations concernées par le volet "séquestration du projet"-, considérant dans ces conditions, qu'Arcelor-Mittal devrait reprendre rapidement l'activité du haut fourneau P6.

E) Informations diverses

Le Maire fait part :

- 1°) de la demande de M. DINCHER Jean-Marie qui souhaite intégrer le Comité Inter Associations avec son association "peinture" qui comporte 40 membres des différentes communes avoisinantes.

Le Conseil n'émet aucune objection à la demande de M. DINCHER mais lui demande de prendre contact avec M. LEGUILLON, présidente du Comité Inter Associations.

- 2°) Que la nouvelle voie concernant le projet SCI MADO s'appellera rue MADO

Le Conseil n'émet aucune objection

- 3°) Du projet d'installation d'une cuisine équipée par le locataire du logement F3 au complexe du presbytère. Le locataire, lorsqu'il quittera définitivement le logement s'engage à remettre les murs à l'état initial ou à laisser la cuisine sur place contre une petite rémunération à négocier au moment du départ.

Le Conseil prend acte de cette information et charge le maire de la rédaction d'une convention

- 4°) de la demande du Centre de Renseignement et d'Information et Bureau Information Jeunesse sollicitant une aide financière.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande.

- 5°) De la pétition "Sortir la France du Tabac avant 2030" lancée par la Ligue Contre le Cancer.

Le Conseil prend acte de cette information

- 6°) de la demande de l'Association pour le Développement et la diffusion des Produits Manufacturés Français (ADPMF) souhaitant un soutien par le versement d'un don et d'une adhésion.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance à 21 h 40.
11 délibérations numérotées de 1 à 11 ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Christian ADAM

Mme Sonia MARCHETTO

Mme Martine DOMITAR

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Monique LEGUILLON

Mme Mireille SOULIER